

NUMERO : 2025-097
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'association Project 214 pour la gestion des prestations artistiques et de la logistique du concert de l'Egalité organisé le 25 mai 2025 dans le cadre des 70 ans du Grand Ensemble,

Considérant la volonté de la municipalité de célébrer du 24 mai au 14 juillet 2025 les 70 ans du Grand Ensemble pour fêter l'histoire de la ville d'hier et la construction de la cité de demain,

Considérant la nécessité de présenter des spectacles et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de conclure une prestation de service avec l'association Project 214 pour la gestion des prestations artistiques et de la logistique du concert de l'Egalité organisé le 25 mai 2025 dans le cadre des 70 ans du Grand Ensemble, pour un montant de 25 000 euros TTC et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : dit que la prestation de service pourra faire l'objet d'un versement d'un acompte de 30 % sur présentation d'une facture.

Article 3 : dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 20 mai 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD

